

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal ..... 45  
Membres en exercice ..... 45  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance ..... 44  
Absent.e.s ..... 01

---

**COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°2021-09-14-ST** : Convention de transfert de gestion des volumes et emprises du domaine public de la Ville de Fontenay-sous-Bois affectés au réseau ferré de la ligne A du RER exploité par la RATP

**SÉANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **trrente septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt-quatre septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ETAIENT PRESENT.E.S**

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE\*, Mme AVOGNON ZONON, M. MORA, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET\*\*, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

**EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S**

M. SEYE* (départ au point 14)	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
Mme LELU	a donné mandat à	M. GUENICHE
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. CLERGET** (arrivé au point 5)	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme. INDJA	a donné mandat à	Mme. CAZALS

**ABSENT.E.S**

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Monsieur DAMIANI** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

## **Délibération n°2021-09-14-ST**

Convention de transfert de gestion des volumes et emprises du domaine public de la Ville de Fontenay-sous-Bois affectés au réseau ferré de la ligne A du RER exploité par la RATP

### **LE CONSEIL**

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2123-3 à L. 2123-6,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des transports et notamment ses articles L. 2140-10 et suivants,

**CONSIDERANT** que les articles L. 2142-10 et suivants du code des transports prévoient que « l'ensemble des biens constitutifs de l'infrastructure gérés par la Régie autonome des transports Parisiens (RATP) et appartenant au Syndicat des transports d'Ile-de-France ou à l'Etat sont, à la date du 1er janvier 2010, apportés en pleine propriété à la régie. Les biens constitutifs de l'infrastructure comprennent notamment les voies, y compris les appareillages fixes associés, les voies de garage et de raccordement, les ouvrages d'art, les stations et les gares, leurs accès et ouvrages de correspondance, les sous-stations et ateliers souterrains, les quais, les installations de signalisation, de sécurité, de traction électrique et de télécommunications liées aux infrastructures et, de façon générale, tous les compléments, accessoires et dépendances desdites lignes et installations, les ateliers de fabrication, de maintenance et de stockage des équipements liés à l'infrastructure, les autres bâtiments affectés au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures. La Régie autonome des transports Parisiens est substituée à l'Etat et au Syndicat des transports d'Ile-de-France, pour les droits et obligations liés aux biens qui lui sont apportés [...] »,

**CONSIDERANT** que la RATP, propriétaire des infrastructures des lignes du réseau RER, entretient, gère et exploite ces infrastructures affectées au transport public urbain de voyageurs en Ile-de-France,

**CONSIDERANT** que l'ensemble des lignes nécessitent des aménagements récurrents pour moderniser les infrastructures, améliorer le fonctionnement du réseau et permettre un meilleur accueil des usagers. La réalisation par la RATP, notamment, de travaux visant à résorber les nuisances sonores de la ligne A du RER ont conduit la Ville de Fontenay-sous-Bois et la RATP à convenir des modalités de mise à disposition du domaine public pour les biens constitutifs des infrastructures propriétés de la RATP ainsi présents sur le domaine public communal,

**CONSIDERANT** que le caractère pérenne de l'occupation du domaine public de la ville de Fontenay-sous-Bois par des infrastructures propriétés de la RATP sur des emprises ou volumes du domaine public ainsi affectés au réseau ferré de la ligne A du RER nécessite une formalisation,

**CONSIDERANT** que, dans ce contexte, il est nécessaire de définir les modalités et conditions du transfert de gestion des emprises et/ou volumes du domaine public de la Ville de Fontenay-sous-Bois qui seront affectés au réseau ferré de la ligne A du RER exploité par la RATP,

**CONSIDERANT** que cette convention fera l'objet d'un avenant qui permettra de délimiter les volumes concernés et précisera les modalités d'entretien et de maintenance des ouvrages concernés par le périmètre de la présente convention,

**SUR** avis favorable de la commission des finances,

## Délibération n°2021-09-14-ST

Convention de transfert de gestion des volumes et emprises du domaine public de la Ville de Fontenay-sous-Bois affectés au réseau ferré de la ligne A du RER exploité par la RATP

### À LA MAJORITÉ

### DECIDE

#### Par 40 voix pour

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme INDJA, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

#### Par 4 abstentions

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. GUYOT, M. BERTRAND.

**Article 1 :** d'approuver les termes de la convention de transfert de gestion des volumes et emprises pour l'exploitation des aménagements ou ouvrages des lignes de RER à intervenir entre la Ville de Fontenay-sous-Bois et la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) dont le siège social est situé 54 quai de la Rapée à Paris (75012).

**Article 2:** d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer la convention ainsi que l'avenant à venir et à prendre toutes les dispositions pour en assurer l'exécution.

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne

le ..... - 4 OCT. 2021 .....

Publication  
le ..... - 4 OCT. 2021 .....

Notification

le ..... - 4 OCT. 2021 .....

Certifié exécutoire

Le Maire,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Signature of the Mayor, accompanied by the official seal of the Municipality of Fontenay-sous-Bois.



Signature of Jean-Philippe Gautrais, accompanied by the official seal of the Municipality of Fontenay-sous-Bois.